

Télétransmission du : **18 NOV. 2020**

Identifiant unique de l'acte :

085-218502227-20201116-

SG16-11-2020-09-DE

DELIBERATION N° 16.11.2020-09

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

Effectif légal : 29 – Membres en exercice : 29 - Présents : 26

L'an deux mille vingt, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François BLANCHET, Maire.

Présents : M. BLANCHET, Mme RENAUD, MM. PERROCHEAU, MESNARD, Mme ALABERT, M. GASNET, Mme MAUGRION, MM. HERROU, GIROT, Mme BOULINEAU, MM RAMBEAU, GUIBERT, GIRAUDEAU, Mme SARTOUX, M. COSTE, Mme ROYER, M. MORINEAU, Mme JUSTIN-GRUET, M. GRENON, Mmes COSSU, LEBOURDAIS-POUZET, MORISOT, JONCOUR, ACHALLE, MM. CHAUSSIN et AVRILLAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme CHAUVIN (qui a donné procuration à Jérôme MESNARD), M. GUILBAUD (qui a donné procuration à François BLANCHET), Mme DUBOS (qui a donné procuration à M. GASNET)

Mme COSSU a été élue Secrétaire.

**OBJET : DENOMINATION DE LA VOIE PARTANT DE L'AVENUE DE LA LIBERTE
POUR ABOUTIR A UN NOUVEAU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté n° 2019-1066-SU en date du 23 octobre 2019, il a notamment autorisé la création d'un lotissement comprenant 10 lots individuels et une voie d'accès, sur la parcelle AC 790 sise Avenue de la Liberté.

Ladite voie permettant l'accès au lotissement depuis l'Avenue de la Liberté n'étant actuellement pas dénommée, il convient de lui attribuer un nom.

Par conséquent, il est proposé de dénommer cette voie : « **Impasse de l'Edena** » (matérialisé en rouge sur les plans ci-après)



Impasse de l'Edena (en rouge)



Plan de situation

**Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, environnement, développement durable,
mobilité, travaux et accessibilité en date du 3 novembre 2020**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de dénommer la voie partant de l'Avenue de la Liberté pour accéder au nouveau lotissement :

- « Impasse de l'Edena »

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le 17 novembre 2020

Le Maire,
François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le :
et de la publication le :

18 NOV. 2020

18 NOV. 2020

